L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande, pour ce terrible, un bon cuisinier ou cuisinière. Bonne rémunération à celui qui, avec recommandation satisfaisante, convie dra. S'adresser à Chas J. Pegue, Gen'l Manager, Castanosa, Tenn.
24 sept—1 m

On demande un associé pour un barber shop bien situé ayant bonne clientèle. S'adresser au journal, M. J. F. 23 sept—27

DEMANDE—Domestique qui fasse cuisine et ait ménage, avec recommandations. 44 rue Bon Ton. 23 sept—27

A LOUER.

A LOUER—Une résidence avec jardin et écurie, 464 rue Dauphine. S'adresser 209 rue Dauphine. 11 sept—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

J. J. Weinfurter vs Edmond J. Jatho.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, No 22,395—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon J. Parin Châtiron, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, procéderai à la vente à l'encan public, à mon entrepôt, 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le MARDI, 27 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de cuisine, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
16 sept—16 22 27 Constable.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louise Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,759—Division C—Attendu que John A. Duffy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Duffy, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23sept—23 27—1er oct Greffier.

Succession de A. M. Buchols.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,704—Division E—Attendu que Louis Gertein fils a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautman, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
14 sept—14 17 24 Greffier.

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,700—Division A—Attendu que Jeanne Belloeq, veuve de Jean Larrieu, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. M. Buchols, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
22 sept—26 27—1er o. A

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,674—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Frey, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 sept—21 24 30

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Eschman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 sept—21 24 30

George F. Schroeder vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,296—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George F. Schroeder, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession de Fannie F. Morton, fem me de Fred Bolz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,922—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession d'Ernest Sebourin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,803—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Frey, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 sept—21 24 30

Succession de Jeanne Belloeq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,705—Division E—Attendu que Louis Gertein fils a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautman, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23sept—23 27—1 oct Greffier.

Succession de A. M. Buchols.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,704—Division E—Attendu que Louis Gertein fils a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautman, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
14 sept—14 17 24 Greffier.

Succession de Jean Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,700—Division A—Attendu que Jeanne Belloeq, veuve de Jean Larrieu, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. M. Buchols, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
22 sept—26 27—1er o. A

Succession de Andreas Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,674—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Frey, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 sept—21 24 30

Succession de Mme C. Potthoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Eschman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 sept—21 24 30 Greffier.

George F. Schroeder vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,296—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George F. Schroeder, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession de Fannie F. Morton, fem me de Fred Bolz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,922—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Andrew Morton, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
21 sept—21 24 30 Greffier.

Succession d'Ernest Sebourin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,803—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Louise Frey, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
21 sept—21 24 30

Succession de Jeanne Belloeq.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,705—Division E—Attendu que Louis Gertein fils a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautman, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23sept—23 27—1 oct Greffier.

Succession de Louise Duffy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,759—Division C—Attendu que John A. Duffy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Duffy, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23sept—23 27—1er oct Greffier.

Succession de Veuve Antony Trautmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,705—Division E—Attendu que Louis Gertein fils a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Antony Trautmann, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE
23sept—23 27—1 oct Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

Gilbert M. Green vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 34,734—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Grunewald, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
22 sept—22 27—oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le Zélème pour le mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffres suivants, savoir :

Interdiction de Jules Godolphin Leach—No 36,28—Division "B".

La loi et les faits ignorés étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour ; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y a lieu jugement donné contre le défendeur Jules Godolphin Leach à être saisi et mis à la bâtonnet d'interdictif et d'incapacité, et ce, quant l'aspect dérangé et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant ces interdictions, et qu'une tutelle de famille soit convoquée par les soins de Mr. Alfred O. Proest, ne-être, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommée tuteur en conformité de l'Interdit dans cette affaire. James Godolphin Leach, le dite détenue de famille devant être composée des personnes et après requisition de la loi, et ordonnant de plus cette affaire, à savoir : A. H. May, John F. Fabacher, Wm Burton, Al Cassard, Joseph D. Taylor, Charles Ludwig et John W. Lea, et que les frais seront encourus par la succession de Pannetti.

Jugement rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 30 mai 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23e jour de juillet 1892, 116e année de la Nouvelle-Orléans, 116 année de l'indépendance des Etats-Unis.

ROB. CHERRIE, Deputé-Greffier.
(ad—26 sept)

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 20 SEPTEMBRE—CLASSE No 336
Tirage de 4 heures P. M.

36 50 54 72 35 68 38 20 64 17 22 — —

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et jour seulement dans les salons de la Compagnie.

Le télégraphe nous apporte notre signature.

Ce 23 septembre 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUNDS U.S.
EDG A. PILIE, Pre tem.
Commissaires.

Les pièces de nos tirages quotidiens peuvent être vus au bout trente deux heures après le tirage.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Encouragée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et en franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire écrasant.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples qui ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Honorable depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Jno. Ellis Wheeler
COMMISSAIRES.

Nous nous engageons à payer tous les lots qui sont sous présentés aux Bureaux de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans.

A. BALDWIN, Prest. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Nous soussignés Banques et Banquiers payeront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 OCTOBRE 1892.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100,		20,000
200 Lots de	60,		12,000
500 Lots de	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100,	soit	$10,000
100 Lots de	200,		6,000
100 Lots de	540,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20,	soit	$19,980
999 Lots de	$20,		19,980
2,424 Lots se monteront à			99865,440

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents,

Prix pour les clubs, 11 billets entiers (ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons nous les frais et nous enverrons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lou.

Bonnes l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie ayant passé des lois défendant le envoi de billets à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais nouveau.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, est un vote d'une décision de la Cour Suprême dans Ex-Parte, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un lot de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans, que le Lot tiré à son nom soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARROLL, ayant assez de garantie de quatre Banques Nationales, par l'endossement de leurs Président. Ne payer à l'importation les présentés à leurs comptoirs.

Il y a bien du système frauduleux et malhonnête dans la vente sur le marché pour laquelle les vendeurs espèrent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se rappeler que pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance de les gagnés.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, dans la construction nouvelle pour le concert, qualité de son, sur le marché pour lequel les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se rappeler que pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance de les gagnés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du chérif du cantonn, installations et fonds de commerce d'une pharmacie de premier ordre.

Comprenant soda fontaine à vendre, etc., au No 111 de la rue du Canal.

William W. Washburn vs Bogel Drug Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,783—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MARDI 27 septembre 1892, à 10:30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au rez-de-chaussée des lieux No 111 rue du Canal.

Les comptoirs, vitrines, installations, comprenant la prescription comprenant un vaste et bien assorti fonds de médicaments, médecines, etc., ainsi que des articles de fantaisie et de toilette, etc., contenus dans la bâtisse, le tout en un inventaire enregistré.

Ainsi, une grande et magnifique fontaine à soda.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 sept—24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif de Meubles de bureaux, etc., Coffre-fort, Tables pour coton et Cotton Pickings, etc.

Succession de John V. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,479.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 sept. 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 30 septembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local No 218 rue Gravier—

Un lot de meubles de valeur pour bureaux, installations, etc., incluant bureaux, bibliothèque coffre-fort, pendules, divers, etc.

Ainsi un fort lot de "Tables pour coton".

Et 10 Balles de Cotton Pickings [dont les échantillons seront exhibés].

Le tout d'après un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 sept—20 23 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.

Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,428—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans ladite ville, le 13me jour de novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Deux certaines parcelles avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'list 455 anciennement carré d'list No 75, bornés par les rues Berlin, Dryade, Havanne et Avenue Napoléon, et désignés comme les numéros Nos 19 et 20, sur un plan de F. A. D'Hémecourt, député voyer, en date du 16 janvier 1891, et annexé à un acte de vente passé devant R. P. Upton, notaire, le 22 janvier 1891 ; les dits terrains Nos 19 et 20 mesurent chacun, 25 pieds de front sur la ligne de rue Dryade, et 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain emplacement de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Ledit terrain emplacement de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus ci-dessus décrite et désignée par le No 21, de la dite ville, mesurant un pieds cent vingt-deux pieds de front sur la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et demi de large, entre lignes parallèles.

Ces dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Mme Jacob Imhof d'un G. Hauterman, par deux actes passés pardevant W. G. Hart, notaire, le 8 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny et Bend ; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus ci-dessus décrite et désignée par le No 2, de la dite ville, mesurant un pieds cent vingt pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés ci-dessus et ci-dessus décrites ont été acquises par Jacob Imhof d'un Gustave Hauterman, par deux actes passés pardevant W. G. Hart, notaire, le 8 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 129, folio 151.

Ledit terrain et les dites bâtisses, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny et Bend ; le dit lot est désigné par le No 6 et mesure trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent quarante-six pieds ; ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en usage commun ; entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Fazande & Solms par acte passé pardevant Charles E. Sist, notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transports, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sûretés usuelles. l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour les frais.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 sept—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

George Jungens vs. Colin H. McNeil.

Vente de propriétés dans le Sixième District.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,476.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans ladite ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'list borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et Bienville, désignés par les Nos 11, 23 et 13 ; sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 17 février 1866 et mesurant chacun vingt-trois pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur cent quatre vingt-dix pieds, neuf pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles. (Titre enregistré au bureau des transports, livre 127, fol. 996)

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22sept—22 29—sept—5 12 19 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés en valeur dans les Deuxième et Troisième Districts.

Jacob Imhof vs. Mme Amelia Imhof, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33 003—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'list borné par les rues Franklin, Liberté, Bienville et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hedin, mesurant trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds ; entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 132.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe ; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le No 2, de la dite ville, mesurant un pieds cent vingt pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés ci-dessus et ci-dessus décrites ont été acquises par Mme Jacob Imhof d'un Gustave Hauterman, par deux actes passés pardevant W. G. Hart, notaire, le 8 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 129, folio 151.

Ledit terrain et les dites bâtisses, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny et Bend ; le dit lot est désigné par le No 6 et mesure trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent quarante-six pieds ; ensemble avec une allée dans le fond de vingt pieds de largeur, en usage commun ; entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Fazande & Solms par acte passé pardevant Charles E. Sist, notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sûretés usuelles. l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera le dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour les frais.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

Vente de propriétés dans le Deuxième District, No 129 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bonsaigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,908—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, le MERCREDI, 5 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et lieu que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le No 2, de la dite ville, mesurant un pieds cent vingt pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

Ladite propriété deuxièmement décrite a été acquise par Mme Jacob Imhof d'un Gustave Hauterman, par deux actes passés pardevant W. G. Hart, notaire, le 8 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 129, folio 151.

Ledit terrain et les dites bâtisses, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe ; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt-deux pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 132.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 sept—24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés dans le Deuxième District, No 129 rue North Rampart.

Peoples Homestead Association vs Mlle Clémentine Bonsaigneur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,908—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, le MERCREDI, 5 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et lieu que la propriété ci-dessus décrite et désignée par le No 2, de la dite ville, mesurant un pieds cent vingt pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et demi ; entre lignes parallèles.

Ladite propriété deuxièmement décrite a été acquise par Mme Jacob Imhof d'un Gustave Hauterman, par deux actes passés pardevant W. G. Hart, notaire, le 8 mai 1888, enregistrés au Bureau de Transports de cette ville, livre 129, folio 151.

Ledit terrain et les dites bâtisses, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'list borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe ; le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profond